

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 mars 1965

La séance est ouverte à onze heures.

LES ANCIENS COMBATTANTS

EXTENSION DU SERVICE DE PROTHÈSE À TOUS LES CANADIENS

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer à la Chambre qu'à partir du 1^{er} avril le service prothétique du ministère des Affaires des anciens combattants sera offert, par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'ensemble de la population canadienne.

Ce service se compose d'une fabrique principale et d'un magasin central, à l'hôpital Sunnybrook de Toronto, et de centres prothétiques répartis dans tout le Canada, qui procurent aux anciens combattants invalides des membres artificiels, des supports, des chaussures orthopédiques et autres dont ils pourraient avoir besoin. Il n'y a là rien de changé. L'ancien combattant invalide continuera de recevoir au même endroit les appareils et l'attention voulue. Mais les cas différents que le nouvel arrangement va amener ne manqueront pas d'améliorer le service, en stimulant ses recherches, sa mise au point et son habileté.

On a discuté des répercussions du changement avec les dirigeants des Amputés de guerre du Canada, qui ont été tenus au courant du projet et l'appuient sans réserve. Les employés du service prothétique resteront fonctionnaires fédéraux, soit au ministère des Affaires des anciens combattants, soit à celui de la Santé nationale et du Bien-être social.

LA PROCÉDURE

ADOPTION DU 16^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que le seizième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 10 mars 1965, soit maintenant adopté.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secré-

taire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous donner de plus amples renseignements sur la situation au Sud-Vietnam et nous dire, en particulier, si le Canada a demandé aux États-Unis et à d'autres pays d'appuyer la convocation des puissances de Genève et des autres puissances dont la présence peut paraître nécessaire à l'heure actuelle? Le ministre a abordé ce sujet une ou deux fois, mais je lui pose quand même ma question parce que, de plus en plus, on semble croire que notre pays serait en mesure de jouer un rôle de chef de file et de contribuer énormément à la réalisation de cette conférence.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je comprends très bien que mon très honorable ami s'intéresse à cette question. Le Canada, avec d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, a pris certaines initiatives à cet égard. Le Canada attend maintenant une réponse aux propositions présentées à certains pays et il attend de connaître ce qu'ils considèrent comme des conditions essentielles avant de pouvoir acquiescer à la tenue d'une conférence.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien partage l'opinion du gouvernement britannique qui s'est prononcé sur toute la situation et qui a affirmé en particulier que, si le Nord-Vietnam respectait les accords de Genève, toutes les possibilités actuelles de danger disparaîtraient?

L'hon. M. Martin: Je reconnais certes que, si le Nord-Vietnam s'était conformé à l'accord de 1954—je pourrais ajouter que si, dans les circonstances actuelles, toutes les parties en cause s'y étaient conformées—il ne serait pas nécessaire de tenir de conférence. Les dispositions de ces ententes et les modifications apportées à celles-ci en 1962 suffisent à assurer la stabilité et la paix dans cette partie du monde.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voudrais poser une autre question au ministre. Que vent-on dire par «tous les pays», étant donné que les infractions sont commises par le Nord-Vietnam?

L'hon. M. Martin: Je préfère ne rien ajouter à ce que j'ai dit.